



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT  
LE MARDI 20 DÉCEMBRE 2022

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le mardi 20 décembre 2022 à 19h30, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, madame Geneviève Pelletier, trésorière, madame Julie Duquette, trésorière adjointe et Me Sophie Laflamme, greffière, sont présentes.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL  
2023-2024-2025

Monsieur le Maire et madame Geneviève Pelletier, trésorière présentent le budget de la Ville pour l'année 2023 et le programme triennal de ses immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025.

Ils informent également les citoyens des taux de la taxe foncière et des changements apportés aux autres taxes pour l'année 2023 afin de permettre à la Ville de pourvoir aux dépenses prévues.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions porte exclusivement sur le budget ou le programme triennal des immobilisations.



No de résolution  
ou annotation

681-12-22

ADOPTION DU BUDGET 2023

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter les prévisions budgétaires suivantes de la Ville de Saint-Constant pour l'exercice financier 2023 :

REVENUS	2023	2022
Taxes sur la valeur foncière	31 345 449	28 919 406
Taxes et tarification - services municipaux	11 542 845	10 630 074
Compensation tenant lieu de taxes	421 070	420 716
Transferts	974 800	754 712
Autres services rendus	2 491 331	1 301 242
Droits, amendes et pénalités	4 845 000	4 062 294
Autres	7 156 517	5 915 007
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>58 777 012 \$</b>	<b>52 003 451 \$</b>

DÉPENSES	2023	2022
Administration générale	9 673 966	9 099 707
Sécurité publique	11 241 508	9 957 551
Transport	9 398 874	8 343 544
Hygiène du milieu	8 525 106	7 140 879
Aménagement, urbanisme et développement	1 547 393	1 367 641
Loisirs et culture	7 345 294	6 779 005
Service de la dette	10 520 200	8 945 069
Affectations	524 671	370 055
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>58 777 012 \$</b>	<b>52 003 451 \$</b>

Que ce budget ou un document explicatif de celui-ci soit distribué à chaque adresse civique située sur le territoire de la Ville ou publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville.



No de résolution  
ou annotation

682-12-22

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL 2023-2024-2025

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le programme triennal des immobilisations suivant de la Ville de Saint-Constant pour les années 2023-2024-2025 :

VILLE DE SAINT-CONSTANT  
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS \*

NATURE D'INVESTISSEMENT	2023	2024	2025
Bâtiments & édifices municipaux	609 500 \$	5 500 000 \$	8 000 000 \$
Routes et infrastructures souterraines	15 181 525 \$	8 267 270 \$	11 155 172 \$
Parcs et terrain de jeux	11 574 197 \$	8 555 022 \$	4 290 941 \$
Équipements et véhicules	385 800 \$	1 293 000 \$	862 500 \$
Mobilier de bureau et équipements informatiques	120 500 \$	510 000 \$	265 000 \$
<b>Total des investissements</b>	<b>27 871 522 \$</b>	<b>24 125 292 \$</b>	<b>24 573 613 \$</b>

\*Les montants sont estimatifs et ne sont pas nets de subventions.

Que ce programme triennal ou un document explicatif de celui-ci soit distribué à chaque adresse civique située sur le territoire de la Ville ou publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville.

  
Jean-Claude Boyer, maire

  
Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution  
ou annotation

